

COMMISSION DISCIPLINAIRE DE 1^{ère} INSTANCE :

Audience 29 Juillet 2010 :

Dossier Brive Hockey Club

La Commission Disciplinaire de 1^{ère} instance de la F.F.H.G s'est réunie suite à la saisine effectuée par la Commission des Infractions aux Règles de Jeu en date du 21 mai 2010. Cette saisine fait suite à la réception d'un rapport d'incident rédigé le 8 mai 2010 par les arbitres de la rencontre de demi-finale du Trophée Loisirs Mantes – Brive, à l'encontre du club de Brive, faisant apparaître que plusieurs joueurs de l'équipe étaient alcoolisés (mauvaise haleine et titubement).

LA COMMISSION DISCIPLINAIRE DE 1ERE INSTANCE A DELIBERE ET DECIDE A L'UNANIMITE DE SANCTIONNER LE CLUB DE BRIVE DE :

- **INTERDICTION DE PARTICIPATION A LA PHASE NATIONALE EN CAS DE QUALIFICATION DU CLUB EN TROPHÉE LOISIRS POUR CETTE PHASE LORS DE LA SAISON 2010/2011 ;**
- **500 EUROS D'AMENDE AVEC SURSIS A LA FFHG (LE SURSIS SERA REVOQUE EN CAS DE RECIDIVE DE MANQUEMENT A L'ESPRIT DU SPORT ET A L'ETHIQUE SPORTIVE AU COURS DE L'ANNEE SPORTIVE 2010/2011).**

Audience 24 août 2010 :

Dossier Club de Briançon

La Commission Disciplinaire de première instance de la F.F.H.G s'est réunie suite à sa saisine par Monsieur Luc TARDIF, Président de la FFHG, conformément à la demande de la Commission d'Appel réunie le 12 Aout 2010 de transmettre le dossier du club à la commission de discipline pour sanctions sportives et disciplinaires à l'encontre du club et de ses dirigeants.

Etant donné l'urgence du dossier, à savoir la reprise de la saison le 11 septembre, le délai de convocation a été réduit à moins de 8 jours avec l'accord du club.

LA COMMISSION DISCIPLINAIRE DE PREMIERE INSTANCE DELIBERE ET DECIDE A L'UNANIMITE :

- **DE SANCTIONNER M. JEAN-PAUL GARNERO**
 - o **D'UNE SUSPENSION DE LICENCE POUR TOUTE PRATIQUE (JOUEUR, ARBITRE, MANAGER, DIRIGEANT, OFFICIEL, TOUTE FONCTION SUR LA GLACE, ETC....) POUR UNE DUREE DE 2 ANS.**
 - o **D'UNE INELIGIBILITE AUX INSTANCES DIRIGEANTES FEDERALES, ORGANES DECONCENTRES DE LA FFHG ET GROUPEMENTS SPORTIFS AFFILIES, POUR UNE DUREE DE 2 ANS, POUR MANQUEMENT GRAVE A L'EQUITE SPORTIVE ET INFRACTION A L'ESPRIT SPORTIF.**
- **DE SANCTIONNER LE CLUB DE BRIANÇON**
 - o **D'UNE IMPOSSIBILITE DE PARTICIPATION AU MATCH DES CHAMPIONS PROGRAMME LE 11 SEPTEMBRE 2010 A ROUEN**
 - o **D'UNE INTERDICTION DE PARTICIPATION A LA COUPE DE FRANCE POUR LA SAISON 2010-2011**